

RÈGLEMENT 714-2024

Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Hérisson;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 7 874,06 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-437

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 714-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de la rue du Hérisson, désignée rue privée, pour un montant total de 7 874,06 \$ (coût net) pour une période de trois ans, réparti comme suit : 2 624,69 \$ pour la saison 2024-2025, 2 624,69 \$ pour la saison 2025-2026 et 2 624,69 \$ pour la saison 2026-2027, le tout tel qu'il appert à la soumission de Raymond Poitras en date du 21 juin 2024, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un immeuble bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le plan désignant le bassin de taxation est illustré à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

RÈGLEMENT 714-2024 (suite)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Directeur général et greffier-trésorier

---

Mairesse

---

**CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)**

---

*Avis de motion :*

*Le 19 août 2024*

*Adoption du projet de règlement :*

*Le 19 août 2024*

*Adoption du règlement :*

*Le 16 septembre 2024*

---

Directeur général et greffier-trésorier

---

Mairesse

## Municipalité de Chertsey

## Secteur sélectionné sur la carte

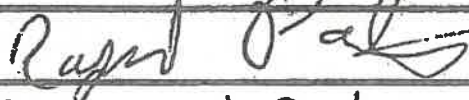
## Liste des dossiers

Matricule	Propriétaire Emplacement	Frontage		Profondeur		Superficie		Nbre log.	Valeur bâtiment	Valeur terrain	Valeur immeuble	
7397-87-9210-0-000-0000 ①	DEMERS DANIEL 124 RUE DU HERISSON Lot(s) rénové(s) : 3661038 Ancien(s) lot(s) : 4-191-0K-11, 4-192-0K-11, 4-211-0K-11 ✓	140.01	m	25.91	m	3732.00	m <sup>2</sup>	1	237 400	124 600	362 000	
7397-86-7385-0-000-0000 ②	PILOTTE PIERRE 130 RUE DU HERISSON Lot(s) rénové(s) : 3661037 Ancien(s) lot(s) : 4-197-0K-11, 4-198-0K-11, 4-199-0K-11, P 4-200-0K-11 ✓	121.92	m	30.48	m	3460.40	m <sup>2</sup>	1	218 500	123 800	342 300	
7397-86-6640-0-000-0000 ③	BILODEAU JOSEE 150 RUE DU HERISSON Lot(s) rénové(s) : 3660879, 3661036 ✓ Ancien(s) lot(s) : 4-207-0K-11, 4-208-0K-11, 5A-61-0K-11	30.48	m	101.80	m	3837.90	m <sup>2</sup>	1	342 000	124 900	466 900	
7397-87-6772-0-000-0000 ④	SAINT-ONGE JOSEE 125 RUE DU HERISSON Lot(s) rénové(s) : 3661044 ✓ Ancien(s) lot(s) : 4-186-0K-11, 4-187-0K-11, P 4-188-0K-11	48.57	m	30.48	m	1706.30	m <sup>2</sup>	1	312 800	115 700	428 500	
7397-97-2133-0-000-0000 ⑤	BOYER MICHEL 135 RUE DU HERISSON Lot(s) rénové(s) : 3661050 ✓ Ancien(s) lot(s) : 4-112-0K-11, 4-184-0K-11, 4-185-0K-11, P 4-188-0K-11	60.96	m	51.82	m	2508.50	m <sup>2</sup>	1	210 000	29 200	239 200	
<b>Nombre de dossiers: 5</b>								<b>Grand total:</b>	5	1 320 700	518 200	1 838 900

TABLEAU DE PRIX

Qté	DESCRIPTION	Prix unitaire 2024-2025	Prix unitaire 2025-2026	Prix unitaire 2026-2027	TOTAL
150 mètres	Rue du Sous-Bois	2 500. \$	2 500. \$	2 500. \$	7,500.00 \$
135 mètres	Rue du Hérisson	2 500. \$	2 500. \$	2 500. \$	7,500.00 \$
230 mètres	Rue Genest	2 600. \$	2 600. \$	2 600. \$	7,800.00 \$
350 mètres	Rue des Sarcelles et 1 <sup>ère</sup> Avenue Beaulac	2 600. \$	2 600. \$	2 600. \$	7,800.00 \$
		\$	\$	\$	\$
		\$	\$	\$	\$
		\$	\$	\$	\$
SOUS-TOTAL					30 600.00 \$
T.P.S. (5 % sur le montant du sous-total)					1 530.00 \$
T.V.Q. (9,975 % sur le montant du sous-total)					3 052.33 \$
GRAND TOTAL					35 182.33 \$

Le signataire affirme être valablement autorisé à signer le présent document. Il affirme et accepte avoir lu et s'engage à respecter les engagements du fournisseur de services joints au présent document.

Signature	
Nom en lettres moulées	Raymond Poitras
Date	21 Juin 2024

ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR DE SERVICES

Prix

Le fournisseur de services s'engage à honorer son prix pour toute la durée du contrat et ce, jusqu'à complète exécution. Toute facturation supplémentaire non identifiée à la page 3 du présent document doit être préalablement autorisée par un représentant de la Municipalité sous peine de refus de paiement par cette dernière.

Coût 24-25 = 2500,00  
 TVQ(50%) 124,69  
 2624,69 / 5 emplacements  
 = 524,94 \$



# Chertsey

Des montagnes de possibilités

## DEMANDE DE PRIX

### DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DU SECTEUR 05 2024-2025 / 2025-2026 / 2026-2027

DESIGNATION LEGALE DU FOURNISSEUR DE SERVICES	
Raison sociale	
Adresse du siège social	16200 Route 335 Chertsey, J0K 3K0
Téléphone	Bureau : 450 892 4888 Cellulaire : 450 751 0949
Télécopieur	
Adresse pour fins de correspondance	16 200 Route 335 Chertsey, J0K 3K0
Personne autorisée et responsable du contrat	Raymond Poitras
Fonction	Propriétaire
Courriel	rayexcavation@hotmail.com
Número d'inscription des taxes	TPS: 826083495 RT 0001 TVQ: 1044304879 TQ 0002
Número d'entreprise du Québec	2276286830
Date	21 Juin 2024

**Veillez compléter et retourner cette section du formulaire si vous ne désirez pas participer à la demande de prix**

Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande;  
 La demande est hors de notre champ d'expertise;  
 Notre carnet de commandes est complet pour le moment;  
 Autre : (veuillez indiquer la raison)

---



---



---



---

Pour toute information, le signataire peut communiquer avec  
Olivier Sicard au 450-882-2920 poste 2240.



